

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 MAI 2025

Le 22 Mai 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 15 Mai 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoint, MUNETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M. CADRET	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme QUILLET	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. VEILLON Conseiller M <sup>al</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

### **RAPPORTEUR** : Sylvaine MESSYASZ

#### **474 - OBJET** : Tarifs des activités du CALM

Chaque année, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des différents services municipaux.

Sur l'année 2024/2025, après 10 saisons d'activités culturelles, la barre des 400 adhérents a été dépassée.

M. le Maire propose à l'assemblée de reconduire à l'identique pour l'année 2025-2026, les tarifs en vigueur pour les activités du C.A.L.M.

Jeunes et enfants ( <i>jusqu'à 16 ans</i> )			Adultes		Yoga/ Qi gong
Atelier 45 minut.	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h à 3h	
175 €	180 €	185 €	195 €	215 €	225 €

Il pourra être appliqué à ces tarifs les réductions suivantes :

- A partir de 3 personnes d'une même famille inscrites et sur présentation d'un justificatif :  
10 % à partir de la 3<sup>ème</sup> personne
- Pour chaque atelier supplémentaire :  
10 % sur le tarif de base

Il est à préciser que ces réductions ne seront pas cumulatives.

M. le Maire informe également le conseil municipal qu'il est envisagé de proposer des consommations, à titre onéreux, aux adhérents et au public du C.A.L.M et lors des spectacles. Ces ventes seraient réalisées dans le cadre d'une régie de recettes. À cet effet, il vous est proposé les tarifs suivants :

- Café – bouteille d'eau minérales (25 cl) ⚡ 1,00 €
- Soda – jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33 cl) ⚡ 1,50 €
- Gâteaux, friandises, tapas... ⚡ 1 € à 10 €

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer également les tarifs pour les entrées aux spectacles et stages susceptibles d'être organisés par le C.A.L.M :

- Entrée spectacle (*avec ou sans restauration*) ⚡ Fourchette entre 2,00 € et 35,00 €
- Stage ⚡ Fourchette entre 10,00 € et 70,00 €

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur les tarifs énumérés ci-dessus et le cas échéant, autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ De fixer ainsi qu'il suit les tarifs du CALM pour la saison culturelle 2025-2026 :

Jeunes et enfants ( <i>jusqu'à 16 ans</i> )			Adultes		Yoga/ Qi gong
Atelier 45 minut.	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h	Atelier 1h à 1h30	Atelier 2h à 3h	
175 €	180 €	185 €	195 €	215 €	225 €

☞ D'appliquer à ces tarifs les réductions suivantes, qui ne sont pas cumulatives :

- A partir de 3 personnes d'une même famille inscrites et sur présentation d'un justificatif :  
*10 % à partir de la 3<sup>ème</sup> personne*
- Pour chaque atelier supplémentaire :  
*10 % sur le tarif de base*

☞ De proposer des consommations aux adhérents et au public du CALM et lors des spectacles aux prix suivants :

Café – bouteille d'eau minérales (25 cl)	☞	<b>1,00 €</b>
Soda – jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33 cl)	☞	<b>1,50 €</b>
Gâteaux, friandises, tapas...	☞	<b>1 € à 10 €</b>

☞ De proposer les entrées aux spectacles et stages organisés par le CALM aux prix suivants :

Entrée spectacle ( <i>avec ou sans restauration</i> )	☞	Fourchette entre <b>2,00 €</b> et <b>35,00 €</b>
Stage	☞	Fourchette entre <b>10,00 €</b> et <b>70,00 €</b>

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

Pour copie conforme  
Le Maire



**Bernard GUIRAUD**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**

**Numéro de l'accusé réception**

**033-213302409-20250522-474-DE**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**Publié ou notifié le 23/05/2025**